

*Proposition présentée par les députés:*

*MM. Rémy Pagani, Pierre Vanek et Bernard Clerc*

*Date de dépôt: 9 février 1999*

*Messagerie*

## **Proposition de motion sur le blocage des subventions aux institutions sociales**

Vu l'information publiée dans la presse selon laquelle M. Guy-Olivier Segond aurait refusé le versement des subventions ordinaires destinées à un certain nombre d'institutions sociales, tant qu'elles n'ont pas présenté leurs comptes de l'exercice écoulé ;

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
par ces motifs

invite le Conseil d'Etat

à présenter un rapport sur un changement de pratique en matière de versement des subventions aux institutions sociales et à veiller que celles-ci bénéficient d'une avance sur les subventions qui leur sont destinées pour 1999.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il est notoire que l'établissement des comptes annuels de toute institution exige plusieurs mois et que l'on ne saurait de ce fait priver des institutions sociales reconnues d'utilité publique et bénéficiant régulièrement de subventions de l'Etat d'une avance sur la subvention qui leur est due et qui leur est indispensable pour assumer leur mission et répondre à des besoins flagrants (contrairement à certaines autres activités qui ont bénéficié d'appuis financiers de la part du DASS), ni leur faire payer la mauvaise humeur de certains à la suite de la votation du 20 décembre dernier.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à cette motion.